

Inscriptions scolaires

Les écoles

Dotée de **4 groupes scolaires**, la Ville de Balma accueille plus de 1653 enfants.

Elle conduit une politique éducative volontariste axée sur 3 priorités :

- la sécurité et le bien-être des enfants,
- la réussite et la socialisation de tous les élèves,
- les services proposés aux familles pour faciliter leur organisation quotidienne.

◆ Groupe scolaire Gaston Bonheur

Rue du Noncesse.

Maternelle : six classes.

Directrice : Nathalie Coquillat (05 61 24 15 10).

Elémentaire : dix classes.

Directeur : Pierre Luquet (05 61 24 03 30).

Une classe existe pour l'accueil d'enfants autistes.

◆ Groupe scolaire Marie Laurencin

Maternelle : six classes.

Directrice : Sylvie Chamarry (05 61 24 16 10).

Avenue de Lasbordes.

Elémentaire : douze classes.

Directrice : Fabrice Peyroulan (05 61 24 03 06).

6 route de Mons.

◆ Groupe scolaire Saint-Exupéry

14 chemin de Sironis.

Maternelle : quatre classes.

Directrice : Laurence Sauras (05 61 24 03 77).

Elémentaire : neuf classes.

Directrice : Valérie Carré (05 61 24 14 10).

◆ Groupe scolaire José Cabanis

10 rue Colette.

Directrice : Eliette Roméro (05 61 45 94 55).

Maternelle : six classes.

Elémentaire : neuf classes.

Les écoles de Balma accueillent vos enfants :

- ✓ Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h.
- ✓ Le mercredi : de 8 h 45 à 11 h 45.

Modalités d'inscriptions scolaires

La commune est dotée d'une carte scolaire qui organise la répartition des élèves entre les différentes écoles en fonction de leur domiciliation. Cela permet à la Ville d'optimiser la gestion des effectifs mais aussi d'assurer une mixité sociale entre les quartiers.

Les étapes d'une pré inscription scolaire (nouvel arrivant sur la commune ou première scolarisation ou transfert d'école suite à un déménagement au sein même de la commune) :

- 1) Dossier à retirer en Mairie au service Education ou à télécharger le site www.mairie-balma.fr.
- 2) Dossier à remettre dûment rempli au service Education de la Mairie.
- 3) Affectation reçue par courriel.
- 4) Rendez-vous avec la Direction de l'école pour finaliser l'inscription.

Afin de faciliter les démarches, les pré inscriptions des élèves scolarisés en grande section de maternelle sur une école Balmanaise et entrant au CP s'effectueront automatiquement ; dès réception du courrier d'affectation, les familles devront prendre contact avec la Direction de l'école élémentaire afin de procéder au formalité d'admission.



Attention : Si vous bénéficiez d'une dérogation scolaire en maternelle ou si vous n'êtes pas Balmanais, sa reconduction n'est pas automatique pour le cycle élémentaire ; vous devrez procéder à une nouvelle demande (voir paragraphe « les étapes d'une pré inscription scolaire »).